

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Textes associées : COB-RA, COF-RA, IGN, IGO-RA, JPC-RA, JPD-RB
Bureau responsable : Bureau du directeur médical du groupe scolaire

Soins d'urgence pour les personnes présentant des symptômes d'overdose aux opioïdes

I. OBJECTIF

Établir des procédures visant à apporter des soins médicaux d'urgence à toute personne présentant les symptômes d'une éventuelle overdose d'opioïdes, ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle en souffre, y compris l'administration de médicaments d'inversion des opioïdes

Établir des procédures permettant à MCPS d'obtenir et conserver du naloxone ou d'autres médicaments d'inversion d'overdose aux opioïdes, et de former et autoriser certaines personnes à l'administrer aux élèves ou à d'autres personnes se trouvant sur la propriété de MCPS

II. CONTEXTE

L'overdose et la mort due aux opioïdes représente une épidémie à l'échelle nationale et dans l'État du Maryland. Le Département de la santé du Maryland (MDH) et le Département de l'éducation de l'État du Maryland (MSDE) reconnaissent le rôle des écoles et du Département des services de santé scolaire du comté de Montgomery dans la réponse à cette épidémie. La loi « Start Talking Maryland Act » du Maryland, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, oblige les écoles publiques à se procurer et à conserver du naloxone ou d'autres médicaments d'inversion d'une overdose aux opioïdes, et à former et autoriser certaines personnes à l'administrer aux élèves ou à d'autres individus qui se trouvent sur la propriété de MCPS.

III. DÉFINITIONS

A. *Les opioïdes* sont des substances contenant de l'opium ou des dérivés de l'opium qui sont légalement prescrits pour le soulagement de la douleur ou le traitement d'un trouble lié à la consommation d'opioïdes. Ils se présentent sous diverses formes et peuvent également être fabriqués et vendus illégalement pour un usage sans ordonnance.

- B. *Une overdose aux opioïdes* survient lorsqu'une quantité toxique d'un opioïde, y compris lorsqu'il est mélangé à d'autres substances, dépasse la capacité de l'organisme à le traiter. Une overdose aux opioïdes peut entraîner des symptômes potentiellement mortels, notamment une dépression respiratoire.
- C. *Les médicaments d'inversion des opioïdes* (tel que le naloxone) agissent temporairement pour contrer les effets toxiques d'une overdose aux opioïdes. Le naloxone est considéré comme sûr à administrer même si les symptômes ne sont pas dus à une overdose aux opioïdes ou si la personne qui en a besoin est inconsciente. Le naloxone est le plus souvent administré par pulvérisation intranasale à usage unique, mais peut également être administrée par voie injectable. Le naloxone doit être administré lorsqu'il est raisonnable d'avoir des soupçons une overdose aux opioïdes.

IV. PROCÉDURES

A. Formation

1. Tout le personnel scolaire de MCPS et les autres membres désignés du personnel de MCPS doivent suivre chaque année la formation *Sensibilisation et réponse aux opioïdes*. Elle est disponible sur l'outil de formation en ligne "Professional Development Online (PDO)".
2. Chaque directeur d'école, en consultation avec l'infirmier de la communauté scolaire (SCHN), est responsable d'identifier au moins trois employés de l'école pour recevoir une formation pratique formelle supplémentaire sur l'administration du naloxone.
3. Les directeurs sont encouragés à identifier un personnel qui soit -
 - (1) susceptible d'assister à des activités et événements parrainés par l'école et extrascolaires ; et,
 - (2) dans la mesure du possible, formé aux premiers soins et à la réanimation cardiorespiratoire. Une certification à la réanimation cardiopulmonaire est recommandée mais non obligatoire.
4. Le consentement de l'employé pour être formé à l'administration de naloxone est volontaire.
5. La formation pratique sera dispensée par le SCHN affecté à chaque école ou par une autre personne, désignée par le DHHS ou le Bureau du

directeur médical de MCPS. La documentation de la formation et les dossiers de formation seront conservés par le personnel des services de santé scolaire, conformément aux procédures du DHHS et du MCPS.

6. Les normes de formation comprennent, sans toutefois s'y limiter, la reconnaissance des signes et des symptômes d'une overdose aux opioïdes, l'administration de naloxone par pulvérisation nasale, les procédures de suivi d'urgence et les exigences et procédures de documentation.

B. Conservation de naloxone dans les bâtiments de MCPS

1. MCPS reçoit le naloxone soit de la part du DHHS par le biais du Maryland Overdose Response Program, soit directement dans le cadre du Maryland Overdose Response Program.
2. En collaboration avec le DHHS, MCPS établira des procédures pour documenter –
 - a) Ses stocks de naloxone, ainsi que leurs emplacements et les dates d'expiration ;
 - b) Les inspections régulières du stock, pour s'assurer que les doses sont toujours valables et qu'elles ne sont pas périmées ;
 - c) Le remplacement de stock ;
 - d) L'inventaire des doses ; et
 - e) les superviseurs désignés pour la conservation sur soi.
3. Les directions d'école, en consultation avec le SCHN, identifieront les emplacements adaptés et stratégiques pour stocker le naloxone, en plus du local de santé scolaire de chaque bâtiment scolaire (par exemple, avec d'autres équipements ou fournitures médicales d'urgence).

C. Administration d'urgence de naloxone lors d'un soupçon d'overdose

1. Symptômes d'une éventuelle overdose aux opioïdes

En situation de soupçons raisonnables qu'une personne est en train de subir une overdose aux opioïdes liée à l'un des symptômes suivants, il est nécessaire d'administrer du naloxone et de contacter immédiatement le 911.

- a) Inconscience ;
- b) Pupilles très petites ;
- c) Respiration très lente, superficielle ou inexistante ;
- d) Vomissements ;
- e) Incapacité à parler ;
- f) rythme cardiaque faible ou irrégulier ;
- g) Bras ou jambes amorphes ;
- h) Peau pâle ou moite ; et/ou
- i) Lèvres ou ongles bleus/violets.

2. Personnel

- a) En situation de soupçons raisonnables qu'une personne est en train de subir une overdose aux opioïdes et qu'un médecin ou des services médicaux d'urgence ne sont pas immédiatement disponibles, le SCHN ou le technicien de l'infirmier scolaire (SHRT) doit administrer du naloxone à la personne victime de l'overdose soupçonnée.
- b) Lorsqu'un établissement scolaire ne dispose pas de SCHN, ou si le SCHN et le SHRT ne sont pas immédiatement disponibles, un bénévole formé peut administrer de la naloxone.

3. Documentation

- a) La documentation de l'administration du naloxone sera remplie par le SCHN, en consultation avec le directeur.
- b) Toutes les doses de naloxone administrées seront signalées conformément à la réglementation MCPS COB-RA, *Signalement d'incidents*, et aux directives du Département de Santé du Maryland.

4. Remplacement de l'inventaire des stocks

MCPS et le DHHS travailleront en collaboration pour remplacer immédiatement les kits de naloxone usagés.

D. Information du parent/tuteur légal

1. Chaque fois que du naloxone est utilisé sur la propriété de MCPS pour un élève raisonnablement soupçonné d'avoir subi une overdose aux opioïdes, les parents/tuteurs de l'élève à qui le naloxone a été donnée en seront immédiatement informés.
2. MCPS développera et mettra en œuvre une méthode pour informer annuellement les parents/tuteurs des élèves de ce règlement.

E. Naloxone obtenu par soi-même

1. Le personnel de MCPS peut choisir de suivre une formation de manière indépendante et d'avoir sur soi du naloxone sur la propriété de MCPS. Le personnel doit être au courant du plan de soins d'urgence de leur école, qui décrit les procédures spécifiques pour le traitement d'urgence des malades et/ou des blessés, comme indiqué dans le règlement MCPS EBJ-RA, *Soins d'urgence et premiers secours dans les écoles*.
2. Les élèves qui possèdent du naloxone sur la propriété de MCPS et pendant les activités parrainées par l'école ne sont pas soumis à des mesures disciplinaires pour le simple fait d'avoir sur eux de la naloxone.
3. Les élèves sont vivement encouragés à demander l'aide du personnel du DHHS ou de MCPS et/ou à contacter le 911 en cas de soupçon d'overdose aux opioïdes.

F. Assistance ou aide raisonnable et gratuite

Conformément à la loi du Maryland, une personne qui fournit une assistance ou une aide médicale à une victime sur les lieux d'une urgence n'est pas civilement responsable de tout acte ou omission si -

1. l'assistance ou l'aide est fournie d'une manière raisonnablement prudente ;
2. l'assistance ou l'aide est fournie sans frais ni autre compensation ; et

3. l'individu renonce à s'occuper de la victime lorsqu'une personne autorisée ou certifiée par l'État du Maryland à fournir des soins ou des services médicaux devient disponible pour en assumer la responsabilité.
4. Les personnes qui, de bonne foi, administrent du naloxone obtenu personnellement au lieu du naloxone de stock scolaire sont couvertes par les protections immunitaires du Maryland Code, Health-General Article §13-3108 (a).

G. Informations complémentaires

Des conseils supplémentaires pour le soutien des élèves ou des employés en besoin d'une assistance pour la consommation de substances sont détaillés dans la politique IGN du conseil, *Prévention de l'abus d'alcool, de tabac et d'autres drogues dans les écoles publiques du comté de Montgomery*, et le règlement MCPS IGO-RA, *Lignes directrices pour les incidents d'abus d'alcool, de tabac et d'autres drogues impliquant des élèves*.

Source connexe : *Code annoté du Maryland*, articles sur les tribunaux et les procédures judiciaires §5-518 et §5-522(b), article sur l'éducation, §4-106, §7-426 et suivants, et §7-426.5, Santé-Article général §5-603, §5-629, §13-3108(a) ; *Règlements du Code du Maryland* 13A.05.05.05-.15

Historique de la réglementation : Nouveau règlement, 1er mai 2023.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of School Support and Well-being Office of Well-being, Learning and Achievement 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-5630 504@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.